

Un projet de centrale à gaz en Bretagne suscite la controverse

PAR JADE LINDGAARD
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 8 FÉVRIER 2013

Une société inexpérimentée, retoquée par la justice administrative, et comptant parmi ses principaux dirigeants un financier ayant fait fortune dans la télé-réalité, Stéphane Courbit, peut-elle escompter 800 millions d'euros de l'État sur vingt ans pour faire tourner une centrale à gaz ? Oui. Dans quel pays ? La France.

En toute discrétion, et alors que débute le débat national sur la transition énergétique, le ministère de l'écologie et de l'énergie a publié le **18 janvier un décret autorisant Direct Énergie Génération**, filiale production du nouveau **groupe Poweo-Direct Énergie**, à exploiter un site de production d'électricité de type cycle combiné gaz à **Landivisiau, dans le Finistère**. Dotée d'une capacité de 446 mégawatts (MW), cette centrale doit être mise en service à l'hiver 2016-2017. Une malencontreuse erreur d'adresse dans le libellé de l'arrêté a aussitôt entraîné son annulation. Provisoire.



Visualisation de la future centrale de Landivisiau.

Cette autorisation intervient près d'un an après la conclusion de l'appel d'offres lancé par l'État sous la mandature précédente. Dans un document pompeusement intitulé « *Le pacte électrique breton* », RTE, filiale d'EDF qui transporte son courant, et la région Bretagne, s'accordaient fin 2010 pour demander le démarrage d'une nouvelle centrale thermique à gaz, compte tenu de la forte hausse de la demande d'énergie et de la faiblesse de l'offre locale. En mars 2012, Direct Énergie remporte le marché face à deux très gros concurrents, EDF et l'italien Enel.

Créé en 2002 par l'homme d'affaires Charles Beigbeder, Poweo a été absorbé par Direct Énergie en 2012, après avoir accumulé des pertes colossales. Créé en 2003, Direct Énergie possède deux actionnaires de référence : François I^{er} Énergie (39,2 % du capital), holding détenu majoritairement par la Financière Lov, elle-même contrôlée par l'homme d'affaires Stéphane Courbit, ainsi qu'Impala SAS (39,2 % également), société d'investissement de Jacques Veyrat, ancien président du groupe Louis Dreyfus. L'inévitable Alain Minc est par ailleurs administrateur de la société. Depuis sa création, on estime les pertes cumulées de Direct Énergie entre 100 et 200 millions d'euros.

Pourtant, la nouvelle entité fusionnée annonce vouloir investir 400 millions d'euros dans la centrale de Landivisiau, financés en ayant recours à l'endettement. « *Émissions obligataires, prêts bancaires, appel à la Berd... Il est trop tôt pour dire exactement comment nous allons faire mais nous avons présenté des lettres d'intérêt d'établissements bancaires dans notre appel d'offres* », répond la société.



Vue de la future centrale de Landivisiau.

Poweo Direct Énergie est désormais le troisième groupe d'énergie en France, avec plus d'un million de clients, mais très loin derrière EDF et GDF Suez. Ce groupe n'a aucune expérience dans la production d'électricité. Son chiffre d'affaires, qui aurait atteint 388 millions d'euros en cumulé au premier semestre 2012, selon ses estimations, provient de la vente d'énergie. Le projet de centrale à gaz à Verberie, dans l'Oise, de Direct Énergie s'est vu **retoqué par le tribunal administratif d'Amiens en novembre 2011**, qui a annulé l'autorisation ministérielle d'exploitation de la centrale, notamment parce qu'elle devait s'implanter sur des terres à

vocation agricole. Le dossier est gelé jusqu'au moins la finalisation du nouveau schéma de cohérence territoriale (Scot).

Quant à un autre projet du groupe d'un site de production à Hambach, en Moselle, le tribunal administratif de Strasbourg en a annulé le permis de construire déposé en 2010 par Hambregie, une filiale de Direct Énergie. La société a fait appel du jugement. Si bien qu'en terme d'approvisionnement interne, Poweo Direct Énergie doit se contenter de gérer et d'acheter la production de six petits barrages totalisant 16 MW de puissance.

De son côté, Poweo exploitait depuis 2009 une centrale à gaz à cycle combiné (CCG) à Pont-sur-Sambre, dans le Nord. En grandes difficultés, elle a été rachetée fin 2010 par l'allemand Verbund, et fait l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis mars 2012. Lors de sa fusion avec Poweo, Direct Énergie n'a même pas levé l'option qui lui permettait de l'acquérir, la jugeant trop chère. Le projet de Landivisiau constitue donc aujourd'hui le seul outil de production du groupe. Il s'est allié pour l'occasion à l'allemand Siemens, qui détient 40 % de la joint-venture créée pour l'occasion, sous le nom Compagnie électrique de Bretagne.

La transparence n'est pas la première vertu du marché de l'énergie

Pourquoi cet attelage fragile, à la fois par ses capacités d'investissement et sa capacité à répondre aux normes du droit administratif, a-t-il emporté l'appel d'offres de Landivisiau ? C'est en mars 2012, alors qu'Éric Besson occupe le ministère de l'énergie, que le consortium emporte le morceau. Pour la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui a audité les candidats, Direct Énergie demande la subvention la plus basse et promet les travaux les plus rapides. Mais il est impossible d'en savoir plus, les dossiers d'appels d'offres sont considérés comme confidentiels, même plus d'un après la fin de la procédure. La transparence n'est pas la première vertu du marché de l'énergie en France.

Entre-temps, la crise du secteur s'est aggravée du fait d'un redoutable effet ciseau : les prix du gaz montent, renchérissant les coûts de production, tandis que les prix de l'électricité baissent sur les marchés, réduisant les recettes des énergéticiens. Prévues pour fonctionner en pointe ou semi-base, les centrales à gaz sont aussi victimes de l'essor des renouvelables, prioritaires sur le réseau européen. Si bien qu'en 2013, plus grand monde ne croit à l'intérêt économique de ce type d'unités de production.

Auditionné par le Sénat, **en mars dernier (voir ici)**, le directeur général de Direct Énergie, Fabien Choné, explique : « *Soyons clair : un cycle combiné gaz, aujourd'hui, n'est pas rentable. Nous le disions tout à l'heure, la société qui gère la centrale de Pont-sur-Sambre a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde avant-hier : elle se trouve donc dans une situation dramatique.* »



Manifestation contre la centrale de Landivisiau.

De son côté, la branche française de l'allemand Eon a annulé son projet de CGCC à Hornaing (Nord), tandis que GDF-Suez considère que de telles centrales ne représentent plus aujourd'hui des investissements rentables. Seul EDF semble encore y croire, avec l'ouverture d'une tranche dans les Bouches-du-Rhône en novembre dernier, et d'une autre prévue d'ici la fin du premier semestre 2013. Mais c'est dans un contexte bien particulier de remplacement d'unités de charbon et de fioul.

Comment Poweo-Direct Énergie compte-t-il donc s'en sortir ? La réponse est dans l'appel d'offres : une subvention publique de 40 millions d'euros par an pendant 20 ans, financée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), acquittée par chaque consommateur sur sa facture. Soit l'équivalent de 800 millions d'euros, une garantie qui change tout pour

le petit groupe énergétique. « *C'est un maximum* », veut préciser le groupe, pour qui cette prime sera « *variable* ».

Cette prime fixe « *est destinée à couvrir uniquement les surcoûts liés à la localisation de l'installation, à l'acheminement du gaz et à la date prévue de mise en service* ». Conditionnée au maintien de la puissance de production de la centrale, elle pourrait être revue à la baisse lors de l'ouverture du marché de capacité : actuellement en discussion, ce dispositif permettrait de rémunérer non plus l'énergie produite mais la capacité d'une centrale à produire aux heures de pointe. Mais c'est un financement public assuré, de même que la prise en charge par ERDF de ses frais de clientèle, pour 26 millions d'euros en 2012.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à engager autant d'argent pour une centrale à énergie fossile, en plein démarrage du débat national sur la transition énergétique, destiné justement à remettre à plat les choix du pays en matière de demande et d'offre d'énergie ? Contacté à plusieurs reprises par Mediapart, le cabinet de la ministre Delphine Batho n'a pas répondu à nos questions.

Les énergéticiens mettent en avant le meilleur rendement énergétique et les plus faibles émissions de CO2 de la technique à cycle combiné. Par ailleurs, la Bretagne connaît une difficulté particulière : sa consommation d'électricité croît beaucoup, alors qu'elle ne produit localement que 8 % de ses besoins. Pour une centrale de 450 MW fonctionnant 4 500 heures par an (soit 2,5 fois de plus qu'un fonctionnement en pointe), la technologie CGCC ne rejette que 0,7 million de tonnes de CO2 par an, contre 1,9 pour une centrale au charbon ou 1,7 au fioul, selon les calculs du « *pacte électrique breton* » : « *Les émissions liées à la centrale ne représenteront donc qu'une faible part (de 3 à 4 %) des 16 millions de tonnes de dioxyde de carbone émises chaque année en Bretagne* », ajoute le document.

« **Et s'il existait d'autres solutions ?** »

« *Et s'il existait d'autres solutions que des nouvelles centrales thermiques ?* » demandait Virginie Schwarz, directrice générale déléguée de l'Ademe, le 7

février, lors du colloque annuel du Syndicat des énergies renouvelables (SER). Elle n'évoque pas directement la centrale de Landivisiau. Mais elle met publiquement en doute le couplage automatique du gaz naturel et des renouvelables dans le futur mix français : « *Il existe des tas de pistes à explorer : amélioration de la prévisibilité des renouvelables, stocker, piloter plus activement la demande, aller vers l'autoconsommation... Je ne voudrais pas qu'on sorte du débat en disant qu'il faudra beaucoup plus de centrales thermiques à l'horizon 2030-2050.* » Des élus Europe Écologie-Les Verts ont récemment publié une tribune dénonçant le choix **d'une centrale thermique à Landivisiau (voir ici)**.

« *Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'abord une approche de sobriété, d'efficacité et de renouvelables, plutôt qu'une réponse par de la production, qui plus est fossile*, analyse Raphaël Claustre, du Comité de liaison énergies renouvelables (Cler). *On peut aussi s'étonner de ce que l'on construise en 2012 des centrales thermiques sans valorisation de la chaleur perdue.* »

Pour **l'association Negawatt**, auteure d'un scénario de référence couplant baisse de la demande et sortie du nucléaire, « *nous envisageons un développement des capacités de production d'électricité à partir du gaz, pour assurer la sortie du parc thermique actuel alimenté au fioul et au charbon, condamné à disparaître, et pour assurer une jonction avec la sortie du nucléaire et le développement du biogaz. Néanmoins, la construction de nouveaux moyens de production ne saurait être une réponse court-termiste – comme c'est le cas actuellement – et doit s'inscrire dans le cadre d'une transition énergétique globale* ».

Dans le Finistère, l'opposition au projet de centrale est forte. L'association Gaspard (pour « **garantir l'avenir solidaire par l'autonomie régionale énergétique** ») mène un combat pied à pied contre le site, critiquant le choix de son emplacement, l'origine fossile de son carburant, ses risques sanitaires et l'absence de débat public. « *Le constructeur atteste que ce coût ne dépassera pas 75 millions d'euros, ce qui ne permet pas la saisine de la commission nationale du débat public* », leur a écrit la ministre socialiste de l'écologie

dans une lettre début 2013. Il faut que les « *bâtiments et infrastructures* » aient un coût supérieur à 150 millions d'euros pour convoquer cette commission. Mais pourquoi alors annoncer un investissement de 400 millions d'euros ? Cela correspond globalement aux « *coûts de construction : financement des études, architecture...* », explique l'exploitant sans ventiler plus précisément ses futures dépenses.

Il y avait donc de quoi discuter. L'exemple de la centrale de Landivisiau aurait même offert un excellent cas d'école aux divers comités du débat sur la transition énergétique sur le pont jusqu'à cet été pour préparer la loi de programmation. Sans cas concret à se mettre sous la dent, il est à craindre que le débat ne ressemble à un bel mais simple exercice de rhétorique.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.